

Je voudrais surtout parler du crédit 70 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, affecté au programme de conservation, et de façon plus précise, aux parcs nationaux et aux services professionnels et spéciaux de la direction de la conservation. Qu'on me comprenne bien, nous ne nous opposons pas à la recherche. Ce à quoi nous nous opposons, c'est la recherche effectuée par des incompetents et la recherche secrète telle qu'elle se fait au sein du ministère. Sauf quelques exceptions notables, on ne trouve pas à la Chambre de députés qui manifestent un intérêt dévorant pour les parcs nationaux. Bien sûr, il y a les députés de Brandon-Souris (M. Dinsdale) et de Comox-Alberni (M. Barnett) ainsi que quelques autres dont la circonscription électorale est dotée d'un parc national.

De plus, tout le monde est bien disposé à approuver les initiatives louables, et je suis tout à fait disposé à les qualifier ainsi, prises par le ministre en établissant certains nouveaux parcs nationaux dans les régions éloignées du pays. J'approuve certes en tant que membre du parti qui a été à l'origine de la politique des parcs nationaux au Canada. En passant, je voudrais dire que les critères qui président à l'établissement des parcs nationaux laissent beaucoup à désirer étant donné qu'un si grand nombre de ces parcs sont créés dans des endroits éloignés des régions habitées. C'est là un aspect relativement facile, si je peux le dire, de l'établissement des parcs nationaux, mais nous serons bientôt dans la situation d'avoir le plus beau réseau de parcs isolés au monde.

Si le ministre veut mériter les accolades qu'il a reçues, il devrait attribuer la priorité à la création de parcs situés plus près des centres peuplés. Notre parti s'est évidemment engagé à travailler de concert avec les provinces dans l'élaboration d'une véritable politique nationale des loisirs, afin de répondre aux besoins croissants de la population qui a plus de temps à consacrer aux loisirs. Je pense aux besoins récréatifs de nos gens qui habitent les grandes agglomérations urbaines, loin de Kluane. Mais cela, monsieur, c'est un autre point auquel je reviendrai d'ailleurs une autre fois. Le fait est que, pour l'instant, en général nous approuvons ce qui a été fait de bien. Mais, ce qui nous paraît clair et net, comme ce devrait l'être pour la Chambre, c'est que la politique canadienne des parcs nationaux a son beau comme son mauvais côté. On a louangé et célébré le beau mais, à mon avis, on en ignore le mauvais pour la bonne raison que le gouvernement sait fort bien qu'il ne supporterait pas d'examen.

● (1640)

Plus tôt dans le débat, j'ai mentionné le droit du public à être renseigné et tenu au courant des décisions. Ce sont là de belles phrases, de belles abstractions, mais elles sont une réalité pour ceux qu'on prive de l'occasion de jouir de ces droits. Malheureusement, une attitude règne à la direction des parcs, à la fois coloniale et dictatoriale. Pour ma part, j'estime que cette attitude a dépassé les bornes parce que le ministre est appelé à servir de chef à trois ministères, de fait; il est manifestement occupé ailleurs, par les questions du Nord et des indigènes. Nous nous trouvons devant une situation où le contrôle bureaucratique s'est accru. Ce qui a donné lieu à une mauvaise politique. On avait l'espoir à la Chambre qu'il serait possible pour le Parlement de contrôler la bureaucratie si le ministre n'y

### Prévisions budgétaires

arrivait pas, mais avec les réactions du président du Conseil privé aujourd'hui, on nous a même refusé cette possibilité.

Je veux vous exposer quelques instants les situations qui se rencontrent en de nombreux aspects de la politique des parcs nationaux. Et je vous assure que lorsque je qualifie cette politique de « coloniale », je l'entends littéralement. Peu de députés à la Chambre savent que les citoyens de Banff et de Jasper n'ont actuellement aucun gouvernement municipal. Ils doivent s'adresser à Ottawa pour obtenir l'autorisation d'imposer des amendes pour infraction aux règlements de la circulation, l'autorisation de faire la cueillette des ordures ménagères et celle de faire asphaltter les rues de leur ville. Voilà la situation qui prévaut. C'est là un déni des pouvoirs d'un gouvernement municipal normal qui résulte d'un contrôle excessif exercé par une bureaucratie éloignée de ces villes. La situation évolue.

En réponse l'autre jour à une question du chef de l'opposition (M. Stanfield), le ministre a déclaré que ses fonctionnaires s'entretenaient avec des représentants du Conseil consultatif de Banff, mais il vaut la peine de noter pourquoi cela change. C'est parce que le gouvernement albertain, à la demande des citoyens de la ville, a pris une initiative qui force Ottawa à agir. En d'autres termes, la bureaucratie n'est pas intervenue de son propre chef. Elle a agi parce qu'elle n'avait pas le choix. La question des baux à perpétuité n'est pas, je crois, très familière à la Chambre. C'est que le gouvernement du Canada a agi d'une façon telle que les tribunaux canadiens ont décidé qu'il était illégal de résilier les droits de gens qui sont établis dans des parcs nationaux depuis longtemps. Cette action qui est une question de sérieuse préoccupation s'est déroulée dans le secret. La question des baux signés sous contrainte alors que la décision judiciaire se faisait attendre, alors que des gens ont été forcés d'accepter des conditions défavorables ou d'attendre indéfiniment l'octroi de baux, est une autre affaire.

La question des rapports d'experts nous préoccupe beaucoup, en cette enceinte. Le 9 février de cette année, j'ai reçu à la Chambre un document déposé en réponse à une question au sujet du coût des divers rapports d'experts effectués aux frais du public et au nom du gouvernement et de ce ministère en même temps que la date à laquelle ces rapports ont été publiés. Je tiens à citer brièvement les réponses à la question relative à la date de publication. Pour ce qui est du projet pilote d'aménagement du lac Louise inférieur, on a répondu qu'il n'avait jamais été publié en entier. L'on a répondu que le projet d'urbanisme de Jasper n'avait pas été révélé intégralement au public. Quant au rapport sur les problèmes des baux de terrains dans la parc national de Banff, l'on a répondu qu'il n'avait jamais été publié. Quant au rapport sur le genre d'administration municipale destinée à la localité de Banff, on a répondu qu'il était destiné à l'examen interne. Il y a ensuite le rapport sur la rentabilité du centre de service des visiteurs au Lac Louise inférieur et le reste. L'on a répondu que ce rapport était destiné uniquement à la direction en cause. Pour ce qui est de l'étude des demandes de conservation concernant Banff et Jasper, la réponse est qu'elle n'a pas été entièrement dévoilée. C'est ce qui arrive aux rapports demandés à des spécialistes sur des affaires publiques et aux frais de l'État.